



Air France

Info

Novembre 2021



Intéressement 2019 :

Mieux vaut tard que jamais, notre pugnacité a payé

L'intéressement 2019 va être versé en décembre 2021



La CFE-CGC signataire de cet Accord fin juin 2017 rappelle que l'intéressement est dû à toute personne présente dans l'entreprise en 2019.

En regard des dispositions du chapitre II, article 4 « salariés bénéficiaires de l'intéressement », **tous les salariés ayant quitté l'entreprise lors des deux derniers PDV (PDV court courrier et PDV 2020) ou faisant parti du programme DFC sont éligibles !!!**

Nous avons demandé à la Direction d'être vigilant et « d'oublier » aucun salarié

Vos représentants CFE-CGC

CFE-CGC Air France

Roissypôle Le Dôme - 6, rue de La Haye - 93290 Tremblay-en-France
(+33)1.41.56.04.70 - dome.cfecgcaf@gmail.com - www.cfecgcaf.org



Direction Générale Ressources Humaines

Le Directeur Général Adjoint

MME LAURENCE DEMIGNE
SECRETAIRE GENERALE CFE-CGC
M. CHRISTOPHE DEWATINE
SECRETAIRE GENERAL CFDT
M. YVES JOULIN
SECRETAIRE GENERAL UNSA AERIEN
6, rue de la Haye-Tremblay en France
95733 ROISSY CDG Cedex

N. réf. : DG.DP 2021.034
Objet : date de versement de l'intéressement
dû au titre de l'exercice 2019

Roissy, le 25 mai 2021

Madame la Secrétaire Générale, Messieurs les Secrétaires Généraux,

Plusieurs organisations syndicales, dont la vôtre, ont porté à notre attention la question de la date de versement des sommes dûes au titre de l'accord d'intéressement relatif à l'exercice 2019.

Compte tenu de la situation financière de l'entreprise, nous avons acté du décalage du versement des sommes dues, je tenais par le présent courrier à vous confirmer que celles-ci seront versées au courant du mois de décembre 2021.

En espérant avoir répondu à votre demande, je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire Générale, Messieurs les Secrétaires Généraux, mes salutations distinguées.



Patrice TIZON



SYCAD-D 2021_10_077

Le 25 octobre 2021

Monsieur Guillaume Laurent
Directeur rémunération & protection sociale

Objet : Date Versement de l'intéressement Exercice 2019

Monsieur le Directeur,

Suite à une décision unilatérale de la Direction d'Air France, l'intéressement de l'exercice 2019 n'a pas été versé en 2020. En tant que signataire de l'accord Intéressement 2017-2019, la CFE-CGC a demandé à plusieurs reprises la date de versement. En réponse à cette demande, en date du 25 mai 2021, courrier DG.DP 2021.034, Monsieur Le Directeur Général des Ressources Humaines s'est engagé sur le versement de l'intéressement de l'exercice 2019 en décembre 2021.

Depuis, comme vous le savez, de nombreux salariés ont quitté l'entreprise.

Pour autant, et en regard des dispositions du chapitre II, article 4 « salariés bénéficiaires de l'intéressement, l'intéressement leur est dû.

C'est pourquoi, la CFE-CGC vous demande la garantie de versement de l'intéressement exercice 2019 à tous les salariés qui étaient présents dans l'entreprise en 2019 et, répondant aux conditions d'ancienneté.

Je reste dans l'attente de vous lire et, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Laurence Demigné
Secrétaire Générale CFE-CGC Air France

Anne Vildy Sarocchi
Secrétaire Générale UNAC